

# COVID-19

## conférence téléphonique avec le secrétaire d'État



Lors de ce nouveau point hebdomadaire, **Solidaires** a rappelé que beaucoup d'éléments développés les semaines précédentes sont malheureusement encore valables.

Le manque de matériel de protection est encore extrêmement prégnant dans nombre de services. Il n'y a par ailleurs aucune vision de ce qui va advenir et des matériels de protection qui seront disponibles, ou pas, à partir du 11 mai dans tous les services qui rouvriront et notamment dans les établissements scolaires.

**Solidaires** a rappelé que ce n'est pas au moment du déconfinement ni même, quand on aura, peut-être, établi un plan de déconfinement qu'il faudra se préoccuper des commandes de masques, de gels et autres matériels. Très clairement, l'État est en la matière très en dessous de l'enjeu depuis le début de la crise que nous connaissons.

Pour **Solidaires**, une nouvelle fois, c'est la sécurité et la santé des agent-es publics et de l'ensemble de la population qui doit être une priorité. Que ce soit lors de la période de confinement, mais bien entendu également dans la période qui suivra.

**Solidaires** a souligné la nécessité d'anticiper l'ensemble des situations et notamment les agent-es dans des situations particulières (éloigné-es pour l'instant pour raisons médicales par exemple) ainsi que celles et ceux qui ne résident pas forcément dans la même région que celle dans laquelle ils et elles exercent leur activité professionnelle.

**Solidaires** a attiré l'attention sur la situation des agent-es contractuel-les en arrêt de travail actuellement pour garde d'enfants après le 1<sup>er</sup> mai. En effet, les salarié-es du privé

basculeront à cette date en chômage partiel. Il est indispensable là aussi d'anticiper la situation des agent-es afin qu'elles et ils ne soient pas mis-es en difficulté.

Concernant le décret sur les primes, annoncé la semaine dernière, **Solidaires** a rappelé sa revendication générale sur la revalorisation des carrières et salaires et indiqué par ailleurs souhaiter pouvoir être destinataire du projet de décret. Une nouvelle fois a été dénoncée la façon dont les choses se passent depuis trop longtemps et notamment le fait de découvrir les textes sans qu'ils aient été transmis et encore moins discutés.

**Solidaires** a à nouveau rappelé son refus de l'ordonnance sur les congés publiée la semaine dernière, véritable attaque contre les droits des agent-es (comme l'ont également été les droits des salarié-es du privé). Cette ordonnance est une injustice et crée de nombreuses inégalités entre les agent-es. De plus, les interprétations qui sont faites créent déjà de nombreux conflits.

**Solidaires** a rappelé que tout agent-e contaminé-e par le Covid-19 devra voir reconnu par un moyen ou un autre son lien avec le travail.

Enfin **Solidaires** a dénoncé la multiplication des cas de répression. Cela avait été le cas déjà avec des camarades de la Santé qui avaient dénoncé le manque de matériel de protection. C'est aujourd'hui le cas avec un agent de l'inspection du travail. Ces situations ne sont pas tolérables et sont malheureusement assez représentatives du climat de défiance vis-à-vis des agent-es publics qui règne particulièrement depuis le début du confinement.

## LES RÉPONSES DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

### Les décrets sur les primes

Il y en aura un pour la FPE et FPT et un pour la FPH car les sources de financement ne sont pas les mêmes. Il n'a pu être dit à quelle date ce décret sera communiqué, mais il a été dit que le texte serait soumis aux organisations syndicales à l'état de projet (le secrétaire d'État a été plus prolix au Sénat le même jour en indiquant que le texte serait présenté dans les prochains jours).

Les personnels des services de santé des Armées seront éligibles à cette prime.

**Le texte sur le télétravail** n'est toujours pas publié au Journal officiel, mais c'est en cours.

### Agenda social

Une nouvelle fois, le secrétaire d'État a indiqué que l'agenda social sera aménagé en fonction du plan de déconfinement même s'il reste des points de désaccord sur les chantiers. Pour **Solidaires**, cela ne sera pas sans poser problème. Il ne sera pas possible de reprendre le cours des discussions sans tout remettre à plan en ce qui concerne la fonction publique, les services publics et les orientations que l'on souhaite pour la population de notre pays.

## Titularisations et nominations après stages ou formation

Le travail sur le sujet continue pour la rédaction d'une instruction ministérielle. Les DRH de tous les ministères ont été saisis afin de déterminer si une simple instruction est suffisante ou si la nécessité d'un décret se fait jour.

## CCHSCT du CSFPE

Plusieurs organisations ont demandé la tenue d'une CCHSCT du CSFPE qui sera prochainement réuni.

## Versement des traitements et pensions

A priori il n'y a pas eu de problème particulier en ce qui concerne les pensions. Pour les traitements, à partir du mois de mai, tous les éléments seront désormais pris en compte (avancements, promotions, etc.).

## Déconfinement

Les choses précises, notamment les conditions de reprise à l'école, relèvent plus du ministère de l'Éducation nationale. Mais il est pris acte des remarques émises. Un échange spécifique sur les conditions de déconfinement sera organisé après les annonces du Premier ministre.

## Maladie professionnelle et imputabilité

Le sujet reste encore et toujours en discussion. Le seul engagement qui est pris à ce stade est celui du ministre de la Santé concernant la reconnaissance en maladie professionnelle des agent-es du secteur de la santé.

## Déplafonnement du CET

un arrêté est en cours d'écriture. L'objectif est de relever fortement le plafond.

## Arrêts maladies des agent-es contractuel-les pour garde d'enfants après le 1<sup>er</sup> mai

Rien n'est arrêté à ce stade. Olivier Dussopt a indiqué chercher une solution pour que ces agent-es bénéficient encore de cette possibilité.

## Opérations de restructurations DDI

Certaines ont été suspendues. D'autres, quand très avancées, ont été maintenues et les agent-es doivent pouvoir bénéficier des mesures de restructurations.

## Congés bonifiés

On ne sait pas à ce stade si les fonctionnaires originaires pourront y aller cette année pour des raisons sanitaires. Olivier Dussopt a indiqué qu'il veillera à ce que les agent-es ne perdent pas leurs droits acquis. Mais il a par ailleurs indiqué que si report à 2021 il devait y avoir, cela pourrait poser des problèmes d'organisation dans les services.

## Équipements et matériels

Olivier Dussopt a indiqué que le travail nécessaire était fait pour que les ministères aient les équipements nécessaires. Au moment du déconfinement, à tout agent qui en aura besoin, on pourra fournir les équipements.

Derrière cette déclaration de bonne intention, on imagine malheureusement assez bien ce qu'il risque de se passer. Alors que plus d'un mois après le début du confinement, le manque de masques (notamment) est partout y compris dans les services de santé mettant en péril la sécurité des agent-es, il y a fort à parier qu'il en sera de même dans moins de 3 semaines. Les matériels n'arrivant pas, on nous expliquera au choix ou cumulativement



que les agent-es n'ont pas besoin de masques (par exemple), ne doivent pas en mettre trop souvent, peuvent utiliser des masques périmés/sans norme/grand public... Bref, on adapte la doctrine à ce que l'État sera en mesure de fournir... au détriment de la santé et la sécurité des agent-es. Situation qui est celle depuis le début de cette crise. Situation qui perdure. Et qui en est chaque jour un peu plus inadmissible.